

Communication sur les progrès réalisés *(2009/2010)*

Recyclage des DEEE et réinsertion professionnelle

AVRIL 2010



*Le Groupe Bolloré s'est engagé **dès 2003** à respecter **les 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies**, et à communiquer sur ses progrès réalisés sur ces dix thématiques.*

*Il renouvelle cet engagement pour l'année 2009-2010. **Je vous propose de valoriser comme bonne pratique la démarche relative au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) initiée par le Groupe Bolloré qui va au-delà des dispositions de la directive européenne (WEEE et RoHS Directive) et de la Charte « Ordi 2.0 » dont le Groupe est signataire.***

• Cela se traduit par :

- Le traitement responsable des DEEE,*
- La revalorisation du parc informatique du Groupe,*
- La réduction de la fracture numérique,*
- La réinsertion professionnelle et la création d'emplois.*

Le texte qui vous est transmis ainsi que notre engagement au Pacte Mondial seront présents sur notre site internet.



Marie-Annick Darmaillac



Historique de la démarche

Conscientes de l'étendue de leurs parcs informatiques respectifs, les différentes entités du Groupe ont initié plusieurs actions pour procéder au traitement responsable de ce type de déchet, notamment :

- Les DEEE dont la production augmente de 4% par an ont une croissance plus importante que les déchets ménagers et nécessitent un mode de traitement particulier (*Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*).
 - Revente et/ou don aux salariés,
 - Recyclage par des entreprises agréées,
 - Don à des association,
 - Partage et duplication de ces bonnes pratiques auprès des clients.



Historique de la démarche (suite)

En signant en 2008 la Charte « Ordi 2.0 », le Groupe Bolloré a réaffirmé son engagement défini dans le principe n°12 de sa Charte Ethique « Respecter l'environnement » tout en optimisant la gestion de ses DEEE.

Afin d'organiser au niveau Groupe la revalorisation du parc informatique et ainsi de réduire son empreinte environnementale, le Groupe Bolloré a conclu un partenariat avec Ateliers Sans Frontières (ASF), association loi de 1901, dont l'objet est également de réinsérer des personnes en difficulté dans la vie professionnelle.



1. La réduction de l'empreinte environnementale du Groupe

- Grâce au partenariat avec ASF, le Groupe Bolloré va au-delà des normes environnementales et de la directive européenne DEEE en recyclant ses déchets informatiques.
- Le Groupe lutte contre le gaspillage en réduisant les déchets informatiques et participe ainsi à la protection de l'environnement.
- ASF récupère le matériel informatique inutilisé par le Groupe, effectue un examen général du parc et définit les éléments qui seront réemployés.
- Pour le matériel informatique restant, ASF détermine les modalités de traitement, puis le recycle avec l'aide de Veolia Propreté dans le respect des normes européennes.



La réduction de l'empreinte environnementale du Groupe (suite)

- En cas de réemploi, une procédure stricte est suivie, avec notamment l'effacement des données grâce à un logiciel de haute sécurité (*Blanco*).
- L'utilisation de ce logiciel permet de garantir la non-divulgence d'informations confidentielles contenues dans les disques durs et également d'améliorer la traçabilité du matériel.
- Le matériel informatique est ensuite remis en état et conditionné aux spécificités techniques standard, prêt à être redistribué.



Dispositions du partenariat	Réalizations 2009	Principes du Global Compact
Recyclage du matériel informatique	7225 kg <i>(soit 85% de la masse totale)</i>	Principes 7, 8 et 9
Réemploi du matériel informatique	1275kg <i>(soit 15% de la masse totale)</i> Garantie de protection des données : le logiciel <i>Blancco</i> permet l'effacement total des informations contenues dans les disques durs	Principes 7, 8 et 9



Dispositions du partenariat	Objectifs 2010	Principes du Global Compact
Recyclage du matériel informatique	17850 kg, <i>(soit 70% de la masse totale)</i>	Principes 7, 8 et 9
Réemploi du matériel informatique	7650 kg <i>(soit 30% de la masse totale)</i>	Principes 7, 8 et 9



2. Un partenariat solidaire

Ce partenariat a pour objectif également :

- **La création d'emplois / la réinsertion des personnes en difficulté**
 - ASF accompagne des jeunes et adultes en situation d'exclusion dans la préparation de leur avenir professionnel et leur projet de vie.
 - A titre d'exemple, l'atelier d'Ile de France emploie plus de cinquante personnes en insertion qui bénéficient d'un accompagnement social et professionnel régulier. Organisé en espaces de production spécialisés (*peinture, métallerie, menuiserie, mécanique, informatique, chantiers second œuvre, ...*), l'atelier permet de répondre de manière efficace aux besoins de ses partenaires.



Un partenariat solidaire (suite)

- **La lutte contre la fracture numérique**
 - Plusieurs Ateliers de Solidarité Numérique (ASN) spécialisés dans la revalorisation de matériel informatique ont également été créés au Maroc, en Algérie et en Roumanie.
 - Les ordinateurs donnés par le Groupe Bolloré sont revalorisés dans les ateliers d'ASF (*test des machines, effacement des données, réparation, installation d'un système d'exploitation et du Pack Office*).
 - Les ordinateurs remis en état sont ensuite vendus ou donnés à des associations dans les pays en développement et en France, à des fins de formation et insertion professionnelle et favorise ainsi l'*e-inclusion*.



Dispositions du partenariat	Réalisations 2009	Principes du Global Compact
Création d'emplois	Le partenariat a permis de générer plus de 300 heures de travail pour les salariés en Insertion d'Ateliers Sans Frontières	<p>Principes 1 et 6</p> <p><i>(Article 23 de la Déclaration des Droits de l'Homme)</i></p>
Insertion professionnelle	60% des salariés d'Ateliers Sans Frontières sont sortis vers un CDI, un CDD de plus de six mois ou une formation qualifiante en 2009	<p>Principes 1 et 6</p>
Lutte contre la fracture numérique	10 écoles ont pu être équipées en Côte d'Ivoire grâce au partenariat,	<p>Principe 6</p>



Dispositions du partenariat	Objectifs 2010	Principes du Global Compact
Création d'emplois	L'objectif est de générer plus de 1000 heures d'activité pour les salariés en insertion.	<p>Principes 1 & 6</p> <p><i>(Article 23 de la Déclaration des Droits de l'Homme)</i></p>
Insertion professionnelle	L'objectif 2010 d'ASF est d'emmener vers l'emploi 70% de nos salariés, avec une forte proportion de CDI.	<p>Principes 1 et 6</p>
Lutte contre la fracture numérique	L'objectif fixé est de revaloriser plus de 400 ordinateurs et ainsi équiper 40 associations ou écoles en France et à l'Etranger	<p>Principe 6</p>



Les prochaines étapes

- Etendre le partenariat avec ASF (*notamment en Afrique, Asie et Amérique Latine*) ;
- Dupliquer cette pratique de revalorisation au sein de toutes les entités du Groupe Bolloré (*particulièrement dans les pays en développement*)

